

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé, jeunesse, sports et vie associative : personnel Question écrite n° 22874

Texte de la question

M. René Dosière signale à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative qu'un agent du centre hospitalier spécialisé de Cadillac (Gironde) est mis à la disposition de la Présidence de la République, selon la réponse de M. le Premier ministre à sa question n° 141 publiée au Journal officiel du 1er avril 2008. Il aimerait savoir depuis quelle date cette mise à disposition existe, le grade de la personne concernée, le montant de la dépense qui en résulte ainsi que l'imputation budgétaire et le montant du remboursement effectué par la Présidence de la République.

Données clés

Auteur : M. René Dosière

Circonscription: Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 22874

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé: Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le: 13 mai 2008, page 3954

Question retirée le : 29 novembre 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)